

---

### Séance du lundi 30 septembre 2024

---

Date de la convocation : 23 septembre 2024

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.*

**Présents : 43**

**Présents non votants :  
0**

**Présents votants** : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Fabien CHASTEL, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Christophe LANG, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

**Représentés : 2**

**Représentés** : Françoise KLEIN représentée par Lidwine LINARD, Marie-Pierre VERDUN représentée par Martine AUBRY

**Votants : 45**

**Excusés** : Christian BAZART, Jean-Marc ILIC, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT

**Absents** : Robert BRENEUR, Didier CHASSEIGNE, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Christian WEISS

---

**DE\_2024\_098 - Objet : Marché Réhabilitation de la déchetterie de Vaubecourt :  
Autorisation de signer l'avenant n°2 avec l'entreprise Eurovia (lot n°6)**

Date de transmission de l'acte: 10/10/2024
Date de reception de l'AR: 10/10/2024
055-200066140-DE_2024_098-DE
A G E D I

La Présidente rappelle que les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Vaubecourt ont débuté en juin 2024. Le marché a été divisé en 6 lots : Gros œuvre, structure métallique, rétention bassin incendie, électricité et voirie. Le lot Voirie a été attribué à la société EUROVIA pour un montant de 47 603,48 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales

Considérant que ce marché a été passé selon une procédure adaptée

Vu l'exposé de la Présidente qui explique que des quantités supplémentaires ont dû être ajoutées au marché,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les travaux complémentaires envisagés sur la déchèterie de Vaubecourt
- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°2 au lot n°6 « Voirie » pour un montant de 1 332,40 € HT
- Les crédits sont ouverts au BP du budget OM 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY